

FICHE DE POSTE – animateur jeunesse

DESCRIPTIF DU POSTE :

Direction/Service : Enfance Jeunesse

Catégorie (A, B, ou C) : C

Grade mini / Grade maxi : adjoint d'animation / adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

Temps de travail du poste : 100%

IDENTITE DE L'AGENT :

Nom / Prénom :

Grade :

Temps de travail de l'agent : Temps complet Temps partiel (durée) TNC (durée)

Date d'affectation sur le poste :

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE :

Supérieur hiérarchique (N+2) :

Supérieur hiérarchique (N+1) :

FINALITE DU POSTE

Placé sous la responsabilité du responsable du Bureau Information Jeunesse et des Directeurs périscolaires, sous l'autorité du Directeur du Service Enfance Jeunesse, via le responsable du pôle animation, l'animateur enfance jeunesse aura pour missions de développer et animer des projets en direction du public 9 – 20 ans :

- Proposer des animations hors les murs
- Proposer des animations de loisirs au sein du BIJ
- Créer du lien avec les jeunes de la commune
- Proposer des passerelles pour les enfants de 9 à 12 ans

MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE (Opérations que l'agent doit effectuer pour répondre à la finalité du poste) :

Veiller à la sécurité physique et affective des enfants :

- Proposer aux enfants un cadre ludique et sécuritaire
- Veiller à l'arrivée et au départ des enfants
- Saisir les départs des enfants
- Surveiller les enfants pendant le temps d'accueil
- Sécuriser le lieu d'accueil
- Instaurer des règles de vie collectives

Animer et encadrer les différents temps (mercredi et pause méridienne) :

- Accueillir les enfants
- Assurer la préparation et la distribution des goûters
- Gérer et ranger le matériel à disposition
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- Assurer la passerelle du public 9 – 12 ans

Participer à la mise en œuvre du projet de la structure

- Participer aux réunions collectives (obligatoires)

- Participer aux réflexions sur le projet pédagogique
- Élaborer des projets d'animation
- Participer aux différents temps de projets et bilans
- Proposer des initiatives nouvelles s'inscrivant dans le projet de la structure

Favoriser l'articulation entre le temps scolaire et familial

- Recueillir des informations auprès des équipes éducatives
- Accueillir les familles, transmettre les informations
- Relayer l'ensemble des informations au directeur de l'accueil de loisirs
- Communiquer sur le projet et les activités de la structure

Missions spécifiques Jeunesse

- Animer et développer les actions en direction des jeunes de 11 à 25 ans
- Accueillir les jeunes/les informer/les conseiller : organiser l'espace ; analyser les fréquentations ; présenter la structure ; accompagner l'utilisateur dans sa recherche
- Communiquer pour se faire connaître/reconnaître en allant au-devant des publics : permanences au collège, rencontres aux lycées, visibilité sur les lieux de la commune fréquentés par les jeunes.
- Participer à l'animation d'un Conseil Consultatif Jeunes
- Accompagnement de projet de jeunes : valorisation des projets de jeunes

COMPETENCES / SAVOIRS REQUIS (Niveau de formation / Maîtrise d'outils, techniques et méthodes / Aptitudes et capacités relationnelles) :

- Diplôme requis : BAFA ou équivalent
- Expérience dans le domaine de l'animation ou de l'éducation
- Sens du travail d'équipe
- Avoir un répertoire varié d'activités en lien avec le public
- Sens de l'organisation, capacité d'anticipation
- Sens du relationnel et écoute
- Capacité d'adaptation et de force de propositions.
- Esprit d'initiative
- Ponctualité
- Dynamisme et motivation du travail auprès des enfants et des jeunes : respect, tenue et usage d'un langage correct, patience, etc.
- Capacité de dialogue avec les principaux partenaires : élus, Education nationale et parents d'élèves
- Maîtrise de l'outil informatique : traitement de texte, tableur et logiciels

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu de travail : Maison Jacques Faure et déplacements sur les écoles, le collège et les lieux fréquentés par les jeunes.

Temps de travail et particularités : En temps scolaire :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 10h à 17h dont 1h de pause.
- Le mercredi de 8h à 18h

En période de vacances :

- Accueil de loisirs et séjours, du lundi au vendredi de 8h à 18h
- BIJ, du lundi au vendredi de 9h à 17h

27 jours de Congés annuels

Date :

Signature de l'agent :

Date :

Signature du supérieur hiérarchique direct :